



SALON INTERNATIONAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR ESTHÉTIQUE ET BIEN-ÊTRE

DU 31 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2024

L'HÔTEL DE VILLE DE YAOUNDÉ




ZÈME ÉDITION

Récépissé N°00000011/RDA/J06/SAAJP/BAPP du 29 MAI 2023

LA VOIX DES ENTREPRISES

N° 031 du Mercredi 13 Décembre 2023 - TEL: (+237) 674114156 - DP: Raphael Mforlem



TRANSACTION RECORD
Bange Value Makes Second Largest Transaction for Bvmac

PAGE 4



ENÉO

350 000 compteurs prépayés à mettre à jour

L'opération qui va s'étendre sur l'ensemble du triangle national est rendue publique dans un communiqué en date du 5 décembre 2023 de l'entreprise en charge de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun.

Page 3

CREATION DE LA RTC



Le PAD conforté, Bollore désavoué

PAGE 2

WRONG MOBILE MONEY TRANSFER

Customers Can Recover their Money

PAGE 5

CAN TOTAL ENERGIE CÔTE D'IVOIRE 2023

Partagez les émotions et profitez d'un accueil **chaleureux**, d'un hébergement **adéquat**, d'une restauration **époustouflante** et d'animations touristiques **inoubliables** pour tous les supporters venus d'ailleurs et de partout en **Afrique**.

Réservez dès à présent pour votre hébergement sur notre site www.tripix.travel

Utilisez le code promo: **Ngossoll72**

Contacts utiles: +225 0101010363/+237 697207451

TRIPIX

UNDER THE DISTINGUISH PATRONAGE OF H.E THE PRIME MINISTER, HEAD OF GOVERNMENT, CHIEF DR JOSEPH DION NGUTE

Join us celebrate **KUMBA MBUM M'BAFAW 2023**



NFON'S PALACE

ENTREPRISES

AFFAIRE DANPULLO -
MTN CAMEROUN

Suite à la décision rendue le 16 novembre 2023 par Tribunal de première instance de Douala-Bonanjou, Célestin Tawamba, président du Gicam, inquiète de l'impact que pourrait avoir cette affaire sur les détenteurs de compte Mobile Money à MTN Cameroon.

Le Gicam exige le respect du droit

Le 16 novembre 2023, le juge du Contentieux de l'Exécution du Tribunal de première instance de Douala-Bonanjou, a ordonné à Afriland First Bank de cantonner dans ses livres les sommes d'argent logées dans le compte intitulé Mobile Money Pool Account. Une décision mal perçue par le président du Groupement Interpatronal du Cameroun (Gicam). Dans un communiqué rendu public le 1er décembre 2023, Célestin Tawamba, fait état de ce que cette décision de justice a été prise dans l'ignorance des règles édictées par le régulateur bancaire dans l'espace Cemac. Mais aussi, cette décision impacte sur la cohésion et la paix sociale. Selon le patronat camerounais, « les fonds logés dans ces comptes sont insaisissables d'après

plusieurs textes des autorités bancaires de la sous-région, notamment l'article 24 de l'Instruction N°002/GR/2021 du gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) du 12 mai 2021, relative à la normalisation et au fonctionnement des comptes de paiement et du compte de cantonnement, prise en application du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac) », rappelle Célestin Tawamba. En outre, le président du Gicam dans son communiqué tient à préciser que les fonds qui transitent sur les plateformes numériques des opérateurs de réseau et télécommunications appartiennent aux titu-



● Célestin Tawamba,
Président du Gicam.

naires des comptes de monnaie électronique dans les livres de ces opérateurs et sont loin d'en être leur propriété. Une approche non loin de celle d'Abbas Mahamat Tollu, gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) qui rappelait que : « Les clients Mobile Money, au sens de la loi communautaire, sont protégés

contre tout recours d'autres créanciers de l'établissement de paiement, y compris en cas de procédure d'exécution ou de procédure collective d'apurement de passif ouverte contre l'établissement de paiement ». Quant à la Caisse des dépôts et consignations du Cameroun, elle a sollicité une intervention dans ce contentieux, question de s'opposer au transfert des fonds cantonnés vers le greffe du TPI de Douala Bonanjou comme le prescrivaient des décisions de justice du 16 novembre dernier. Selon le Gicam, si cette décision de justice venait à être appliquée, elle aurait des conséquences dévastatrices sur la paix sociale au Cameroun. « Outre les risques de mécontentements pouvant dégénérer en trouble de la part de citoyens qui viendraient à être injuste-

ment privés de leurs laborieuses ressources abritées dans leur smartphone, le Gicam peut difficilement taire les inquiétudes qui sont les siennes et qui tiennent aux conséquences néfastes qu'une telle décision induit sur l'attractivité des investissements au Cameroun », souligne Célestin Tawamba. D'où l'exhortation du Groupement interpatronal aux autorités judiciaires à s'en tenir à la stricte application du droit dans cette affaire opposant l'homme d'affaires camerounais Baba Danpullo et la filiale sud-africaine des télécommunications, MTN-Cameroun, afin que de tels risques ne soient point encourus par ces temps tumultueux de l'ordre international.

Raphael Mforlem

CRÉATION DE LA RTC

Dans sa décision du 30 novembre 2023, la Cour commune de justice et d'arbitrage d'Abidjan (Ccja), a reconnu et a affirmé les pleins pouvoirs du Port Autonome de Douala (PAD) dans la création, l'existence et le fonctionnement de la Régie du terminal à conteneurs (RTC) que contestait le consortium Bolloré SA-Apmt BV.

Le PAD conforté, Bolloré désavoué

La décision qui reconnaît et affirme définitivement la souveraineté du Port Autonome de Douala (PAD) dans la création, l'existence et le fonctionnement de la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC), contesté par le consortium Bolloré SA-Apmt BV avec l'appui de deux décisions contestables du Tribunal administratif du Littoral, a été rendu le 30 novembre 2023, par la Cour commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan (Ccja), avec un caractère de non susceptibilité d'appel. En effet, la Cour estime que ce litige soulève indubitable-

ment des questions relatives à l'application de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Aussi, la Cour commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan (Ccja), renseigne que la décision rendue par toute juridiction d'un Etat partie au Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (Ohada), relève en cassation de sa compétence. Arrivé à la fin de concession de Douala International Terminal le 31 décembre 2019, le Tribunal Administratif

du Littoral avait ordonné le sursis à exécution des effets de la résolution du Conseil d'administration du Port Autonome de Douala (PAD) du 6 décembre 2019, portant création et organisation de la Régie Déléguée de gestion, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs du port de Douala-Bonabéri et tout acte pris sur son fondement ou en son application, jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité, apprend-on. Au regard de ce qui précède, une autre décision de ce même Tribunal, en date du 5 août 2021 avait retenu sa compétence



● Cour commune de justice et d'arbitrage.

pour statuer sur la nullité de la même résolution du Conseil d'administration du Port Autonome de Douala. C'est donc cette dernière décision qui a été déférée par le Port Autonome de Douala devant la Cour commune de Justice et d'Arbitrage d'Abid-

jan. Restée constante, ladite cours vient donc de désavouer définitivement le Tribunal Administratif du Littoral dans ses décisions. En clair, l'arrêt du 30 novembre 2023 va sans aucun doute avoir des répercussions sur d'autres recours impliquant les deux parties. En outre, cet arrêt augure des lendemains meilleurs pour la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC), fleuron de l'économie camerounaise dont les performances et les investissements depuis trois ans, sont éloquentes.

RM

TRAFIC DE MARCHANDISES

Cette performance enregistrée par le Port Autonome de Kribi (PAK) est la résultante du trafic des vracs liquides dont le volume est estimé à 8,2 millions de tonnes en 2022, soit 82 % du trafic onshore et offshore global combiné.

Le PAK atteint la barre de 10 millions de tonnes en 2022

Situé dans la cité balnéaire de Kribi, région du Sud du Cameroun, le Port en eau profonde de Kribi a réalisé entre janvier 2022 et décembre de la même année, des performances remarquables. « Le trafic au sein de cette plateforme frôle les 10 millions de tonnes de marchandises au cours de l'année 2022. Il s'agit d'un record jamais atteint, depuis sa mise en exploitation en mars 2018. Ce trafic est en hausse de 1 439 196 tonnes par rapport à 2021, soit une augmentation de près de 20 % en valeur relative », révèle Michaël Mama, Directeur d'exploitation du Port autonome de Kribi (PAK). Une performance qui se justifie via un trafic des

vracs liquides à la hausse de 8,2 millions de tonnes en 2022, équivalent à 82 % du trafic global onshore et offshore combiné. Pour ce qui est du trafic import conteneurs pleins, il a atteint 55 611 EVP (équivalent vingt pieds) manutentionnés en 2022 contre 49 818 EVP en 2021. Globalement, la part du trafic conteneurs est de 58 % sur le trafic onshore pour la même année. Quant au trafic conteneurs qui affiche 277 862 EVP en 2022, il est dominé par le trafic transbordement qui représente 63 % du trafic global (EVP), soit 175 393 EVP, tandis que le trafic national suit avec 102 469 EVP, soit 37 % du trafic global (EVP). Pour ce qui est de la productivité à quai, le trafic



connaît un accroissement au PAK. Le terminal polyvalent a enregistré 746 524 tonnes en 2022 contre 155 061 tonnes en 2021. La plateforme portuaire a accueilli en 2022, 406 navires, dont 230 porte-conteneurs. Selon Michaël Mama, « comparativement à son linéaire de quai de 615 mètres, sa productivité à quai a atteint un indice de productivité de 136,

Un navire qui accoste au Port Autonome de Kribi.

le classant ainsi au premier rang de la productivité à quai pour la deuxième année consécutive devant les ports de Lomé et de Sierra Leone ». Un travail qui lui a valu une reconnaissance de ses pères, de l'Association de gestion des ports d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Agpaoc), réunie en Conseil annuel du 07 au 09 novembre 2023 à Lagos. Une reconnaissance, fruit de plusieurs facteurs déterminants, dont la diversification des trafics boostés par le développement soutenu et continu de certaines filières de croissance sur le domaine portuaire ; le développement de l'offre de service logistique de plus en plus adapté aux besoins ; l'amélioration des productivités liées

aux navires et aux équipements ; l'acquisition de nouveaux équipements portuaires sur les terminaux pour répondre à la croissance et s'adapter aux nouveaux trafics ; et l'effort conjugué des acteurs majeurs de la Communauté Portuaire. Pour le top management du PAK, « l'institution portuaire se donne les moyens d'être à la hauteur des attentes en améliorant ses capacités opérationnelles, logistiques et ses performances au fil du temps. Nous ne ménageons aucun effort pour rendre notre zone industrielle et logistique plus attractive », confie Patrice Melom, Directeur général du Port autonome de Kribi.

Raphael Mforlem

ENÉO

L'opération qui va s'étendre sur l'ensemble du triangle national est rendue publique dans un communiqué en date du 5 décembre 2023 de l'entreprise en charge de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun.

350 000 compteurs prépayés à mettre à jour

Ce sont au total 350 000 compteurs prépayés sur les 650 000 installés au Cameroun qui vont connaître une mise à jour. Selon l'opérateur, l'objectif est de passer du standard STS édition 1 au standard STS édition 2 et ce avant le 24 novembre 2024. Une fois cette date passée, les compteurs du standard STS édition 1 ne pourront plus fonctionner, car « l'identifiant de chaque code de recharge d'électricité à 20 chiffres que les

clients reçoivent lorsqu'ils font un achat de crédit d'électricité, est obsolète », apprend-on. Les détenteurs des compteurs prépayés sont donc conviés à mettre à jour leur compteur en les arriant au nouveau standard STS 2. C'est cette opération qui va permettre aux compteurs concernés de continuer de fonctionner et d'accepter des recharges de crédit d'électricité pour alimenter leurs installations. « Si cette mise à jour au standard STS édi-

tion 2 n'est pas effectuée avant le 24 novembre 2024, tous les compteurs à prépaiement au standard dit STS édition 1 ne pourront plus accepter les codes de recharge, donc ne pourront plus fournir de l'électricité », renseigne Eneo. En effet, pour vérifier l'éligibilité d'un compteur à la mise à jour, Eneo recommande de composer le 873 sur l'interface de recharge pour vérifier la version ou l'édition STS. Si le message 2, 02 ou 2-02 s'affiche, il faut



Compteur prépayé.

arrêter l'opération, car ce compteur est déjà en STS édition 2. Si le message 01 (Hexing monophasé) ou 01 et puis 02 (Hexing triphasé) ou 01-02 pour Inhemeter s'affiche, il faut procéder à la mise à jour, conseille Eneo.

Dans l'optique de rendre la tâche aisée, l'opérateur fait savoir qu'il saisira individuellement par SMS ou WhatsApp les clients concernés pour leur fournir les codes à insérer pour effectuer la mise à jour de leurs compteurs. Il s'agit de répondre à un enjeu de sécurité et continuité du service, renseigne Eneo, qui précise par ailleurs que la fiabilité des compteurs et la tarification ne seront en aucun cas affectées par cette mise à jour.

RM

BANKING AND FINANCE

PUBLIC SECURITIES MARKET

The Cameroonian government returned to the public securities market of the Bank of Central African States (Beac) on December 4th in order to mobilize 60 billion FCFA. The Public Treasury has carried out two issues of Equivalent Treasury Bills (Btas) at 26 and 52 weeks of maturity.

Cameroon Seek for 60 billion FCFA

In detail, the Cameroonian public authorities intend to raise an envelope of 45 billion CFA francs through the OLTs at 26 weeks of maturity, and another in the amount of 15 billion CFA francs thanks to the OLTs at 52 weeks of maturity. The results of these two operations, which was scheduled for December 6, 2023, have not yet been made public. This operation is one of the largest opera-

tions carried out by Cameroon on the central bank market since the start of 2023. Indeed, Cameroon, like its neighbors in the subregion, faces challenges on the market, exacerbated by a tightening of borrowing conditions and a tightening of monetary policy, orchestrated by the Central Bank to contain rising inflation. This new situation forces Cameroon, historically fond of low interest rates, to



adapt to this new situation. However, in accordance with the Presidential Order

Beac headquarters in Yaoundé.

of June 2, 2023 amending the 2023 Finance Law of the State adopted in November 2022, Cameroon's debt requirement for the current budget year has increased from 1,713 billion FCFA in the initial budget to 1,950 billion FCFA, an increase of 12.1 % equivalent to 237 billion FCFA. This debt requirement was to be covered as follows : 40.0 % by project loans, representing an amount of 795 billion FCFA ; 18.3 %

by the issue of public securities, for a total of 550 billion FCFA ; 11.3 % of budget support, or an envelope of 221 billion Cfa francs ; 2 % by financing from the African Development Bank (AfDB), representing a total of 40 billion FCFA ; and 6.41 % by exceptional financing , for a total amount of 125 billion FCFA, including 80 billion Special Drawing Rights (SDR).

Sorelle Ninguem

TRANSACTION RECORD

During the trading session on December 6, 2023, the Bange value made the subject of a major transaction at the Central African Securities Exchange (Bvmac). Investors bought 5,000 securities of this value, worth one billion thirty-five million FCFA.

Bange Value Makes Second Largest Transaction for Bvmac

The five thousand securities were purchased at a unit price of 207,110 FCFA (with a stable price compared to its previous closing level), for an amount of over 1 billion FCFA, a record on the regional stock market. Since its listing on September 28, 2022, this is the 2nd largest transaction recorded on this security, after that of December 23, 2022 when 5,725 securities were traded for 1.183 billion FCFA. Despite the high share price of Bange (207,110 F as of December 07, 2023), investors go on buying looking at the good performance of the company. At 56 billion francs, the capital of



One of the Bange Bank branches in Douala

the Equatoguinean group is one of the largest in the entire Cemac, sufficient to finance its strategic and financial plan. Two years after the opening of its subsidiary in Cameroon, Bange Bank has recently deployed on the Beninese banking market. The Malabo-based credit institution com-

pleted the purchase of more than 69 % of the shares of Ccei Bank Benin, the former bank of Cameroonian Paul Fokam Kamogne. « Our development plan remains ambitious, because we plan to deploy more in Central Africa and West Africa », said Martin Crisanto EBE MBA, Chairman of the

Board of Directors of Bange Bank, indicating the Ivory Coast as the next destination after Benin. The executive also revealed that the bank has opened a branch in Spain « which opens the doors to the European market for us », he concluded. Bange closed 2022 with 5.2 billion in profits and is aiming for 19 billion in 2024. A solid argument with dividend-minded investors. The share market also closed on a transaction of 521 SCG-Re shares, issued by the Gabonese commercial reinsurance company at a cost of 10.9 million FCFA. The share price remained stable at 21,000 FCFA, the market capitalization at 461.5 billion and

the free float at 66.4 billion. Since November 23, 2023, the subregional stock exchange has strengthened with the listing of the bond with multiple rates and tranches of Cameroon ("ECMR 5.8 % NET 2023-2026", "ECMR 6 % NET 2023-2027", "ECMR 6.75 % NET 2023-2029", "ECMR 7.25 % NET 2023-2031") which has brought to 15, the number of values admitted to the "C-Bond" compartment. On December 1, followed the implementation of new reforms : daily fixed quotation, market order, stock index, to boost the dynamization of the regional financial market.

S. N

FUND DEPOSITS AND
CONSIGNMENTS

The prime minister Joseph Dion Ngute has signed a decree fixing the terms of transfer of funds and values devolved to the Caisse des dépôts et consignations (Cdec). From the date of signature on December 1st, holders have till June 2024 to transfer their funds and values.

Holders at the Cdec have 6 Months to Transfer Funds

In effect, the funds and values vested in the Caisse des dépôts et consignations (Cdec), and currently on deposit or consignment with public administrations, public and private establishments and companies, judicial professions, individuals and other legal entities.

To date, only Allianz Cameroon has carried out an effective transfer of funds and values devolved to the Cdec. By so doing, the structure uses a participatory approach adopted by the general management with a view to mobilizing resources belonging by right to this public structure to accompany public policies. Banque Atlantique Cameroun (BAC), a Cameroonian subsidiary of the Atlantic Financial

Group (AFG) holding company of the Ivorian Kone Dossongui, for its part, signed a pilot partnership with Cdec aimed at supervising the transfer and management of funds and values vested on November 2, 2023.

The PM's decree also aims to push the other consignees to quickly follow suit with the aforementioned institutions, in particular the banks, holders of the largest batch of resources allocated to the Cdec and who are blamed for blocking the activities of this structure due to lack of collaboration. Indeed, Article 7 (1) of this text provides that after the 6-month deadline, the Cdec « is authorized to order external audits or to carry out on-site and on-site verification missions of



Evina Obam,
CEO of the Caisse
des Dépôts et
Consignations
du Cameroun

the completeness of the funds and / or securities held in order to ensure the sincerity of the deposits ».

According to texts, the funds or values detected during an audit or audit are transferred within 30 days after formal

notice. Thus, any transfer of funds that occurs after the initial deadline of 6 months and that issued after the verification or audit mission entitles Cdec to payment interest calculated at the marginal loan facility rate (Tpfm) of the Bank of Central African States (Beac) plus two points ; the TPFM being the rate applied to commercial banks when they borrow liquidity from the Central Bank for a period of 24 hours. In the event of non-compliance with the transfer obligations, "the Director General of the Cdec proceeds to the recovery of the sums due by all legal means," specifies the document. However, credit institutions and microfinance institutions, often exposed in terms of financial com-

mitments, can establish a schedule for the transfer of funds and values according to "special modalities" established by agreement of the party. But the recourse to the particular methods of transfer is carried out at the discretion of the DG of the Cdec, according to the text.

The funds are transferred by check or by transfer, in cash or in securities, including : current accounts, inactive savings accounts (banks) and dormant accounts (insurance). After their transfer, the Cdec definitively transfers these funds and/ or values to the State after 30 years without manifestation of the beneficiary or his successors in title.

S. N

WRONG MOBILE
MONEY TRANSFER

The directorate of payment systems by means of the Bank of Central African States (Beac), has just issued a circular instituting the "refund of erroneous fund transfers by payment service providers (PSP)". Henceforth it will be possible for any Mobile Money services user to recover his money if the recipient of the mobile Money transfer is wrong or if he notices errors in the coordinates.

Customers Can Recover their Money

The process of transferring money by Mobile Money was irreversible until now, which means that users, in case of confusion of the recipient, could only rely on the good faith of the latter to get back in possession of what is owed to them. Thus, according to BEAC's circular, transfers or payment orders by Mobile Money are now credited to the beneficiary's account five minutes after notification. During these five minutes, the ordering client will ask his operator to refund the transferred amount if he notices that the beneficiary is wrong or if he has made a mistake on the latter's

contact details.

« Upon receipt of the refund request, the Payment service Provider who is the account holder of the erroneous beneficiary must, on the one hand, automatically freeze, and make unavailable the disputed funds and, on the other hand, inform his beneficiary client of this refund request and of the immediate freezing of the funds. The erroneous beneficiary is invited to validate the return of the funds or to dispute it via a notification communicated to his payment service provider, account holder with copy to the refund applicant », emphasizes the circular.

If the transfer request is accepted by the beneficiary, the funds are returned to the sender within a maximum of 48 hours. Otherwise, the funds are frozen and the client may take legal action. « The dispute or refusal to refund must be notified to the applicant through his payment service provider account holder. This notification is valid as a title or as a supporting document to file any legal actions ». Moreover, the refund request can be made beyond the 5 minutes mentioned above and in this case, the funds will only be frozen if the balance of the beneficiary account is greater than or equal to the amount to be



frozen.

The new measure proposed by the Beac has to be implemented by the various operators no later than March 31, 2024. The central bank also obliges the latter to insert these novelties in the general terms and conditions of their bearer contracts and

A Mobile Money
transaction point.

merchant contracts. The interest of such a measure is, according to the Beac, to protect the consumer, increase confidence in the use of payment accounts and instant transfers and guarantee the irrevocability of instant payment orders.

Recall that Cameroon acts as a leader in mobile money in the Cemaac zone. 57.7 % of these mobile money accounts in the region are domiciled in this country, i.e. 21.6 million accounts, according to Beac data. In 2022, 69.14 % of Mobile Money transactions in volume were listed in the country, and 73.75 % in value.

S. N

POLITIQUE PUBLIQUE

IMPORTATION DU RIZ

Le responsable Afrique de Amir Chand Jagdish Kumar Export Ltd, une société spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation du riz indien, a été reçu en audience le 5 décembre 2023 par Luc Magloire Mbarga Atangana, Ministre du Commerce.

L'Inde va acheminer 190 000 tonnes au Cameroun

A lors que l'Inde a interdit depuis le 21 juillet 2023 l'exportation de son riz blanc, non-basmati, un décret du gouvernement indien a autorisé, le 18 octobre dernier, l'envoi de 190 000 tonnes de cette catégorie de céréale vers le Cameroun. Amir Chand Jagdish Kumar Export Ltd, une société indienne spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation du riz indien, se propose de faciliter l'acheminement de cette cargaison que « le Cameroun se prépare à accueillir », apprend-on du ministre du Commerce (Mincommerce), Luc Magloire Mbarga Atangana. Shivam Malik, le res-

ponsable Afrique de cette société indienne, a rencontré le patron du Commerce le 5 décembre dernier à l'effet de lui soumettre cette offre. La société, apprend-on, propose de mettre en place « les meilleures solutions logistiques pour garantir une livraison rapide et efficace » de ce riz au Cameroun. Amir Chand Jagdish Kumar Export Ltd, selon le ministère, dispose de succursales qui se chargent de faciliter les formalités de transport des marchandises à des « tarifs compétitifs ». Mais le montant de cette offre n'a pas été dévoilé, encore moins la date prévue d'arriver de cette cargaison dans le pays. Tout simplement, a-t-on appris que les deux

parties ont convenu de développer un partenariat facilitant l'importation de riz, une céréale qui est, avec le poisson congelé, les principaux produits alimentaires importés au Cameroun. De sources officielles, cette livraison de 190 000 tonnes de riz blanc non-basmati équivaut « à près de quatre mois de consommation locale » et devrait « garantir la couverture du marché » et éviter toute crainte de pénurie pendant les fêtes de fin d'année. L'Inde, qui réalise à elle seule plus de 40 % des exportations mondiales de riz, a interdit les exportations de son riz blanc non-basmati et de son riz brisé pour « garantir » un approvisionnement «



Le ministre du commerce Luc Magloire Mbarga Atangana et le représentant Afrique de Amir Chand Jagdish Kumar Export Ltd, Shivam Malik.

adéquat » pour les consommateurs indiens et « atténuer la hausse des prix sur le marché intérieur », déclarait alors le ministre indien de la Consommation et de l'Alimentation. Ce pays asiatique a toutefois accordé une dérogation à 7 pays (Cameroun, Guinée, Côte

d'Ivoire, Seychelles, Philippines, Népal et Malaisie) en autorisant les exportations vers ces États pour un volume total de plus d'un million de tonnes de riz blanc non-basmati. Tous les pays africains qui bénéficient de cette mesure indienne, à l'exception des Seychelles, font partie du top 10 des principaux importateurs de riz indien sur le continent, indique l'Agence Ecofin. Selon les données de la plateforme TradeMap, le Cameroun a importé 529 000 tonnes de riz indien en 2022 pour 175 millions de dollars (plus de 106 milliards FCFA à la valeur actuelle du dollar).

Patricia Ngo Nguem

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

Achille Bassilekin III, Ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (Minpmeesa) a dévoilé ce montant lors de son passage devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale, le 3 décembre 2023.

2,9 milliards FCFA prévus pour 2024

C'est une enveloppe de plus de 2,9 milliards de FCFA, soit 25 % du budget de son département ministériel pour l'exercice 2024 dont la somme s'élève à 11,750 milliards de FCFA, qu'Achille Bassilekin III, Ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (Minpmeesa), a prévu pour la promouvoir l'entrepreneuriat en 2024 au Cameroun. Le membre du gouvernement l'a déclaré devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale le 3 décembre dernier.

Selon Achille Bassilekin III, ces ressources vont permettre de financer le programme 043 « Promotion de l'entrepreneuriat », dont l'objectif est d'accroître le nombre de Pmeesa viables. Un programme qui vise la diffusion de la culture entrepreneuriale à travers l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les lycées, collèges, universités et grandes écoles, en passant par la mise en place des facilités à la création des entreprises, des unités de l'économie sociale et des unités artisanales, jusqu'aux facilitations permettant d'assurer leur pérenni-



sation. Il couvre également les aspects de la migration des unités de production informelle (UPI) vers le secteur formel. Le Minpmeesa se propose en 2024, avec cette enveloppe, d'organiser un colloque international sur l'éducation entrepre-

neuriale au Cameroun en mars 2024 pour favoriser l'auto-emploi. Il est aussi question d'octroyer des agréments et des subventions aux structures d'incubation (publiques et privées), de poursuivre le développement de programmes spéciaux en faveur des entrepreneurs des régions sinistrées par les crises (Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-nord), de renforcer le développement de l'économie sociale à travers la poursuite de l'organisation des marchés coopératifs, d'accélérer la mise sur pied d'un dispositif d'encadrement des artisans et de dé-

ployer l'application d'enregistrement des artisans dans les régions, entre autres. À noter que le portefeuille du Minpmeesa pour l'exercice 2024 comporte trois programmes. Outre le programme 043, il y a également le programme 044 relatif à la transformation et la modernisation des unités de production et le programme 167 relatif à la gouvernance et à l'appui institutionnel au sous-secteur des Pmeesa qui est doté de plus de 5,360 millions de FCFA, soit 46 % du budget sollicité.

P.N.N

INFLATION

Selon l'Institut national de la statistique (INS), le pays devrait terminer l'année 2024 sur un taux de 4 % contre 6,7 % à fin décembre 2023, à en croire les projections du gouvernement.

Le Cameroun au-dessus de la norme Cemac

L'évolution de l'inflation au cours des 9 premiers mois de l'année 2023 affiche une moyenne de 7,8 %, selon les chiffres actualisés de l'Institut national de la statistique (INS) publiés la semaine dernière. Cette situation est entretenue par la flambée continue des prix des produits alimentaires et la hausse du coût des transports en lien avec l'augmentation, en début d'année, des prix des produits pétroliers. Le gouvernement annonce un léger refroidissement du marché à 6,7 % à fin décembre prochain. Si l'on s'en tient aux prévisions de la loi de finances soumise le 30 novembre dernier à l'examen et au vote du Parlement, il faudra atten-

dre fin 2024 au moins pour voir se desserrer l'étau de l'inflation à 4 %, même si, relativise le document, ce taux restera au-dessus du seuil de 3 % admis au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Ces prévisions tiennent évidemment compte des incertitudes liées à l'évolution de l'environnement international dans un sens ou dans l'autre, l'économie nationale étant encore fortement exposée aux chocs externes de sa dépendance aux importations. De grosses inquiétudes persistent, en effet, sur le marché des matières premières qui a réussi à reprendre son souffle depuis fin 2022, après avoir touché le fond entre



2020 et mi-2022. Cette période d'instabilité est loin d'être derrière nous, si l'on en croit le rapport Cyclope 2023 publié en mai, qui indique que « les perspectives à partir de 2024 sont sombres pour quelques-unes » des matières premières. Les projections du gou-

vernement du Cameroun relativement au comportement du marché se situent en deçà de celles du Fonds monétaire international (FMI), qui, au mois de novembre, tablait sur un taux d'inflation de 7,2 % à fin 2023 et 5,9 % en 2024. Ces prévisions de l'institution de Bretton Woods se rapprochent davantage de celles de l'INS, qui table sur un taux d'inflation aux alentours de 7,3 %, saufs nouveaux chocs externes. Du reste, dans le but de réduire la dépendance extérieure du Cameroun, le bras séculier de l'Etat en matière de statistiques insiste sur le fait que la politique de transformation structurelle de l'économie, inscrite dans la Stratégie nationale de développement 2020-

2030 (SND-30) et déjà en cours de mise en œuvre, doit être accélérée. « Ceci est d'autant plus crucial si le conflit russo-ukrainien perdure, avec des conséquences inflationnistes potentiellement persistantes. Le développement des unités de production et de distribution d'intrants agricoles (comme les engrais chimiques, herbicides, semences, etc.) est un autre levier à exploiter pour accroître l'offre diversifiée de produits agricoles ». Enfin, souligne l'INS, il convient d'intensifier les contrôles sur les marchés pour prévenir les dérives pouvant être induites par la revalorisation des salaires.

Raphael Mforlem

RECONSTRUCTION
RÉGIONS EN CRISE

Cette enveloppe budgétaire allouée par le gouvernement, pour la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-nord est contenu dans la loi de Finances 2024, adopté le 6 décembre 2023 par le Parlement.

L'Etat prévoit 30 milliards FCFA en 2024

Dans le projet de loi de finance pour l'exercice 2024, le gouvernement prévoit un plafond de 30 milliards de FCFA pour approvisionner le Fonds pour le financement de la reconstruction des Zones reconnues économiquement sinistrées de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest. Il s'agit en effet, d'un fonds créé dans la loi de finance 2023 avec pour principal objectif, de « retracer les dotations issues du budget de l'Etat, les contributions des partenaires techniques et financiers, les dons et legs, et toutes autres ressources susceptibles de lui être affectées conformément à la législation en vigueur ». Cette allocation budgétaire s'annonce en

hausse de près de 1 milliard de FCFA par rapport aux 29,1 milliard finalement adoptés dans la loi de finance rectificative 2023 contre 15 milliards à la loi de finance initiale soit un rajustement de 14,1 milliards de FCFA. En attendant la promulgation de la LF 2024 ou encore la loi de finance rectificative qui pourrait réajuster le présent montant, le Fonds spécial de reconstruction des zones en crise peut déjà compter dans sa cagnotte, 59,1 milliards à sa deuxième année d'existence. Soulignons tout de même que ce Fonds pourrait être à la longue, une solution aux problèmes de financement. L'on se souvient que pour la reconstruction des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, le budget prévisionnel est de 154

milliards de FCFA. Le tout récent appui financier dont le Cameroun a bénéficié date du 31 juillet 2023 où un Memorandum d'entente de 22 milliards de FCFA et de 250 millions de FCFA a été signé respectivement avec la BID et l'Apeccam le 31 juillet 2023. Avant ce financement, le Cameroun avait déjà mobilisé 13,5 milliards de FCFA, dont 8,9 milliards représentant la quote-part de l'Etat, 1,2 milliard au titre d'apport du secteur privé, 3 milliards du Japon et 400 millions de FCFA du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). À ceci, est venu s'ajouter près de 21,155 milliards de F auprès de la Banque islamique de développement (BID). Ce qui ferait au total, environ 57 milliards de FCFA. Pour ce qui est de l'Ex-



trême-nord, les besoins de reconstruction font état de 1 810 milliards de FCFA dominés par le projet de la digue-route allant de Gobo jusqu'à Kousseri (1000 milliards de Fcfa). Face aux députés en novembre 2022, Cavaye Yeguié Djibril, le président de l'Assemblée nationale, indiquait que seuls 165,3 milliards avaient déjà été mobilisés par l'Etat du Cameroun. Depuis plus d'un an, on n'a pas une idée

exacte de l'évolution de la collecte des fonds pour la reconduction de cette région qui vit une crise sécuritaire depuis 2014. Néanmoins, interrogé par nos confrères de L'Œil du Sahel le 20 septembre 2023, Alhadji Magra Massaou, coordonnateur du programme de reconstruction et de développement de la région de l'Extrême-nord (Psrdren) a noté que « la mobilisation est pratiquement à son terme, mais je ne saurais vous dire exactement la somme mobilisée ». Quant à la mise en pratique du Psrdren attendu par les populations, « je pense que d'ici décembre, on pourra déjà démarrer quelque chose », a-t-il estimé.

Marius Zogo



2^{ème} Edition

**SALON INTERNATIONAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR
ESTHÉTIQUE ET BIEN-ÊTRE**

du



2024

31 JAN

02 FÉV



Au Musée National
Yaoundé.

Infolines:



(+237) 650 16 69 10.



Siveb-cmr.com